septembre 2026

RAPPORT GÉNÉRATION LIBRE

Le choc du net :

Comment augmenter de 10% le pouvoir d'achat ?

L'ESSENTIEL

LE CHIFFRE CLEF : 47,2 %.
C'est le taux d'imposition implicite du travail (coin socio-fiscal) pour un salarié célibataire au salaire moyen en France, contre 35,1 % en moyenne dans l'OCDE. Avec douze points d'écart, la France est sur le podium mondial de la taxation du travail.

LA PROPOSITION : BAISSER DE 32 % LES PRÉLÈVEMENTS SALARIAUX ET DE 10 % LES COTISATIONS PATRONALES.
Résultats : +10 % de salaire net pour la majorité des salariés, soit +224 € par mois au salaire médian, et 111 000 emplois créés en cinq ans.

COÛT ET FINANCEMENT DE LA MESURE :
après effets retour, c'est-à-dire les fruits du dynamisme économique de la mesure, le besoin de financement nouveau est de 36 Md€, gagé sur des économies identifiées sur les politiques de l'emploi, la suppression de certaines niches fiscales, sans hausse d'impôt ni endettement supplémentaire.

I. Le constat : le coût du travail grève le pouvoir d'achat et mine la compétitivité

Un salarié au salaire médian coûte à son employeur près du double de ce qu'il touche à la fin du mois. Ce n'est pas un accident : c'est le résultat de trente ans de réformes empilées.

Une large partie du spectre politique propose aujourd'hui de rapprocher le brut du net, mais peu de propositions en précisent le mécanisme et le financement. Cette note fournit un mode d'emploi et fixe un objectif : environ 10 % de pouvoir d'achat supplémentaire. La baisse de cotisations n'est pas présentée comme gratuite : son financement est explicitement documenté.

Le travail est plus taxé en France que presque partout ailleurs.

- Coin socio-fiscal : **47,2 %** du coût du travail pour un célibataire au salaire moyen, contre 35,1 % dans l'OCDE.
- Les cotisations patronales atteignent **26 % du salaire brut en moyenne, contre 19 % en Allemagne.**
- L'écart de cotisations avec l'Allemagne s'est creusé de **36 Md€ en 2021 à 56 Md€ en 2024**, soit 8,1 % de la masse salariale.
- Les cotisations sociales représentent **45 % de l'ensemble des prélèvements obligatoires** et près des **deux tiers** du financementde la protection sociale.

Trente ans de rustines en lieu et place d'une réforme structurelle. Exonérations Balladur (1993), Fillon (2003), CICE (2013), bascule en baisses pérennes (2019) : chaque gouvernement a ajouté son dispositif pour corriger un système qu'il ne voulait pas réformer. Les allègements généraux de cotisations patronales atteignent désormais **77,6 Md€ par an** (2024) - l'équivalent du budget de l'enseignement scolaire - après avoir quasiment quadruplé en dix ans.

Le résultat est un système illisible et mal ciblé. Les taux faciaux restent parmi les plus élevés du monde, corrigés par un maquis de dérogations. Les allègements se concentrent sous 1,6 SMIC ; les salaires intermédiaires supportent l'essentiel de l'effort contributif. Le SMIC, à 62 % du salaire médian (l'un des ratios les plus élevés de l'OCDE), bloque tout ajustement par le bas et enferme les rémunérations dans une trappe.

Et pendant ce temps, le pouvoir d'achat stagne. Le chômage structurel reste autour de 7,7 %, au-dessus de pays voisins comparables. L'État a répondu au problème par des transferts ciblés - prime d'activité, chèques, compléments de revenu - qui rendent les travailleurs dépendants de prestations au lieu de leur rendre du salaire. L'État casse les jambes des travailleurs d'un côté et leur donne des pansements de l'autre.

II. Notre proposition : redonner 10 % de leur revenu aux salariés

Baisser de 32 % les prélèvements salariaux sur les revenus d'activité et de 10 % les cotisations patronales. Une baisse uniforme, proportionnelle, à tous les niveaux de salaire.

Pour un salarié médian autour de 2 190 euros nets, le scénario central représente environ 224 euros nets supplémentaires par mois. La réforme augmente ainsi directement le revenu disponible en réduisant l'écart entre brut et net.

Concrètement, pour un salarié dont les cotisations salariales représentent 22 % du brut (vieillesse et retraite complémentaire, CSG et CRDS d'activité), le taux tombe à **15 %**. Pour un employeur dont les cotisations atteignent 40 % du brut, elles passent à **36 %.**

L'asymétrie entre le volet cotisation patronal vs salarial est assumée : la priorité va au pouvoir d'achat, la compétitivité vient ensuite. Le choix de l'uniformité évite les effets de seuil, n'introduit aucune distorsion nouvelle et ne nécessite pas de refondre les barèmes.

Ce que gagne un salarié avec la réforme de Génération Libre :

Salaire net actuel	Gain mensuel	Gain en %
SMIC (1 443 €)	+128 €	+8,9 %
1,5 SMIC (2 130 €)	+235 €	+11 %
Médian (2 190 €)	+224 €	+10,2 %
2 SMIC (2 830 €)	+318 €	+11,2 %
3 SMIC (4 150 €)	+490 €	+11,8 %

Le gain moyen pondéré s'établit entre **+10,0 % et +11,1 %** selon les hypothèses de transmission, soit **2 976 € à 3 363 € par an et par salarié.** Le gain est plus faible au voisinage du SMIC (+8,9 %) : le plancher légal y neutralise la transmission de la baisse patronale.

Des gains qui vont au-delà des fiches de paie :

- **111 000 emplois** créés en cinq ans, dont 57 000 dans l'industrie manufacturière et 46 000 dans les services aux entreprises.
- **+45 Md€ de PIB, soit +1,6 %**, portés par la consommation (+33 Md€) et l'investissement (+9 Md€).
- **12,8 Md€ d'investissement supplémentaire** des entreprises et un écart de cotisations avec l'Allemagne ramené de 56 à 38 Md€.

III. Le financement : 36 Md€ d'économies budgétaires

Disons-le nettement : la réforme ne s'autofinance pas. Le coût brut est de 88 Md€ tous secteurs (64 Md€ pour le seul secteur privé salarié), soit 3 points de PIB.

Cette note ne propose pas de financer la baisse des cotisations par une hausse de la TVA. Une TVA sociale déplacerait le financement du travail vers la consommation et pourrait réduire une partie du gain obtenu sur la fiche de paie. Le choix retenu est donc de financer la réforme par des économies budgétaires et la suppression de dispositifs existants, plutôt que par de nouveaux prélèvements sur les ménages. C'est l'État qui doit se serrer la ceinture, pas les français !

Les effets retour statiques - TVA sur la consommation induite, cotisations sur les emplois créés, impôt sur le revenu et sur les sociétés, moindres dépenses de prime d'activité et de chômage - représentent **22 Md€,** soit un quart du coût brut. Les effets dynamiques de moyen terme (surcroît de PIB, élargissement des assiettes) ajoutent **15 à 19 Md€.**

Au total, 52 Md€ sont couverts par les retours. Le besoin de mesures nouvelles est de 36 Md€. Avec une dette publique à 117,5 % du PIB, ce solde doit être financé par des économies, pas par l'emprunt ni par des hausses d'impôts qui annuleraient les gains recherchés.

Deux scénarios autonomes couvrent chacun intégralement ce besoin.

Scénario A - Simplification des politiques de l'emploi : 79,5 Md€.

La baisse uniforme de 10 % des cotisations patronales se substitue à la mosaïque de dispositifs ciblés existants.

Parmi les pistes d'économie, le rapport propose de supprimer France Travail comme opérateur autonome, sans supprimer l'assurance chômage ni l'accompagnement des demandeurs d'emploi. L'indemnisation resterait assurée par l'Unédic ; l'accompagnement serait décentralisé ou confié à des opérateurs spécialisés. L'économie potentielle est estimée entre 4,5 et 5 Md€. La mesure interroge donc le maintien d'un opérateur national de plus de 53 000 ETP lorsque ses missions peuvent être réparties entre l'Unédic et d'autres acteurs.

Le rapport propose aussi de reprofiler les allègements de cotisations au-delà de 1,6 SMIC, de réduire certaines aides à l'apprentissage, les contrats aidés et exonérations ciblées, de revoir certaines dépenses de formation professionnelle et de réduire ou supprimer des niches fiscales. La logique consiste à remplacer une partie des aides et dispositifs ciblés par une baisse générale du coût du travail, applicable à l'ensemble des entreprises.

Mesure	Économie
Suppression des aides aux entreprises (subventions d'État + Bpifrance)	48 Md€
Reprofilage des allègements généraux au-delà de 1,6 SMIC	15 Md€
Suppression de France Travail comme opérateur autonome	5 Md€
Assurance chômage et formation professionnelle	3,5 Md€
Contrats aidés, CEJ, exonérations zonées et sectorielles	6 Md€
Rationalisation des aides à l'apprentissage	2 Md€

Scénario B — Ciblage des niches fiscales :

39 Md€. Sur un gisement de 85 Md€ de dépenses fiscales recensées au PLF 2025.

Mesure	Économie
Suppression du crédit d'impôt recherche	7,7 Md€
Suppression du crédit d'impôt emploi à domicile	6,8 Md€
Niches brunes, épargne salariale, pacte Dutreil	6,8 Md€
Rationalisation des taux réduits de TVA	5 Md€
Suppression de 23 niches obsolètes (trajectoire PLF 2026)	5 Md€
Plafonnement de l'abattement de 10 % sur les pensions	2 Md€
Marge de calibrage	6 Md€

La marge dégagée au-delà des 36 Md€ nécessaires peut servir de coussin de sécurité ou financer des baisses d'impôts supplémentaires.

Un point d'exécution. La baisse des cotisations relève du PLFSS, les niches fiscales du PLF. Depuis la loi Veil de 1994, toute exonération de cotisations doit être compensée intégralement par l'État : les deux enveloppes ne sont pas substituables sans articulation explicite. Cette dissociation plaide pour une fusion du PLF et du PLFSS en un texte unique.

Génération Libre
est un **think tank**
indépendant qui vise
à promouvoir les libertés.
Toutes les libertés.